



## Fonds French Tech Accélération



Appel à manifestation d'intérêts pour les investissements  
dans des structures d'accélération de la croissance de startups innovantes  
(« accélérateurs de startups »)

### 1. L'INITIATIVE FRENCH TECH

On désignera ici par « startup » une jeune entreprise à la recherche d'un modèle économique « *scalable* » (à potentiel de croissance forte et rapide) ou une entreprise qui a été une startup et qui exécute un modèle économique à forte croissance.

Qu'est-ce que la French Tech ? La « French Tech » désigne tous ceux qui travaillent dans ou pour les startups françaises en France ou à l'étranger. Les entrepreneurs en premier lieu, mais aussi les investisseurs, ingénieurs, designers, développeurs, animateur d'écosystème, organisateurs d'événements, incubateurs, accélérateurs, medias, opérateurs publics, instituts de recherche... qui s'engagent pour la croissance et le rayonnement international des startups françaises.

L'Etat souhaitant favoriser en France l'émergence de startups à succès pour générer de la valeur économique et des emplois, il crée l'Initiative French Tech comme un grand mouvement de mobilisation collective. Son programme comprend 3 objectifs principaux :

- **FÉDÉRER** : La marque ouverte « La French Tech », emblème de tous les acteurs français de la scène tech, est aussi associée à une démarche de labellisation d'écosystèmes remarquables en régions, appelés « Métropoles French Tech ».
- **ACCÉLÉRER** : Un fonds d'investissement de 200 millions d'euros cofinance des accélérateurs de startups privés.
- **RAYONNER** : Renforcer l'attractivité de La French Tech à l'international, en s'appuyant notamment sur une enveloppe financière dédiée de 15 millions d'euros.

### 2. QUE-CE QU'UN « ACCELERATEUR DE STARTUP » ?

Un « accélérateur de startups » est une structure visant à accompagner la création et la croissance de startups en proposant à ces startups :

- dans tous les cas des prestations d'accélération, souvent dans le cadre d'un « programme » structuré, notamment l'accès à l'expérience entrepreneuriale, à des formations, à un réseau de

contacts d'affaires (clients potentiels, investisseurs, medias...), à un *pool* de compétences de haut niveau mobilisables (marketing et communication, business développement...), à des talents à recruter, à des outils industriels (par exemple prototypage, design), à des infrastructures (un lieu d'animation, d'échanges entre entrepreneurs, voire d'hébergement), etc. ;

- et dans certains cas des financements, notamment de l'investissement en fonds propres.

Ces accélérateurs s'adressent à des startups développant aussi bien des innovations technologiques que des innovations d'usages et de services, et dont l'activité est dans les secteurs du numérique, des *medtech*, des *cleantech* et des *biotech*.

### **3. UN APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET POUR INVESTIR DANS DES ACCELERATEURS DE STARTUPS PRIVES**

Pour favoriser l'essor de ces accélérateurs de startups, le « Fonds French Tech Accélération », doté de 200 millions d'euros, a été créé dans le cadre de l'action « French Tech » du Programme d'Investissements d'Avenir<sup>1</sup>. Cette action est opérée pour l'Etat par la Caisse des Dépôts et Consignations, et gérée par Bpifrance Investissement<sup>2</sup>.

**Le présent appel à manifestations d'intérêt (« AMI ») vise à identifier les accélérateurs privés français dans lesquels le Fonds French Tech Accélération pourrait investir.**

L'ouverture des candidatures aux Fonds French Tech Accélération aura lieu le jour de publication du présent AMI pour une période prévisionnelle pouvant aller jusqu'à 5 ans. Les investissements seront réalisés au fil de l'eau jusqu'à épuisement de la capacité du Fonds French Tech Accélération.

Afin de faire émerger des projets ambitieux, les investissements réalisés par le Fonds French Tech Accélération pourront dépasser 10 millions d'Euros.

Bpifrance participera aux organes de gouvernance des accélérateurs dans lesquels elle aura investi.

### **4. QUELLES SONT LES STRUCTURES ELIGIBLES AU FONDS FRENCH TECH ACCELERATION?**

Le Fonds French Tech Accélération investira de deux façons :

- dans des accélérateurs, constitués en sociétés privées (« Sociétés d'accélération » ou « Sociétés ») ;
- dans des fonds d'investissement intégrant dans leur stratégie une offre d'« accélération » de startups importante, par exemple en ayant constitué des partenariats avec des Sociétés d'accélération (« Fonds avec accélération »).

Dans tous les cas, le Fonds French Tech Accélération :

- interviendra en tant qu'investisseur minoritaire et avisé (en conséquence sur la base d'une approche sélective à la suite d'un processus d'instruction approfondie) ;
- n'a pas vocation à investir directement dans les startups accélérées.

---

<sup>1</sup> La loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014

<sup>2</sup> Filiale de Bpifrance, groupe public au service du financement et du développement des entreprises, codétenu par la Caisse des Dépôts et l'Etat par l'intermédiaire de l'EPIC BPI-Groupe).

## 5. MODALITES D'INVESTISSEMENT DU FONDS DANS DES SOCIETES D'ACCELERATION

### CRITERES LORS DE LA SELECTION DES PROJETS

Les projets sélectionnés devront notamment satisfaire aux critères suivants :

- **Une activité liée à l'émergence ou à la croissance des startups**

Le Fonds French Tech Accélération investit dans des Sociétés qui accélèrent la création et la croissance de startups présentant des perspectives de forte croissance et qui proposent à ces startups (i) obligatoirement des prestations d'accélération et (ii) éventuellement des financements, notamment de l'investissement en fonds propres.

Les Sociétés d'Accélération du Transfert Technologique (SATT) et les Consortiums de Valorisation Thématique (CVT), destinés à développer le transfert technologique issu de la recherche publique, ne sont pas éligibles au Fonds French Tech Accélération car ils sont déjà financés par ailleurs, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir.

- **Une stratégie ambitieuse et un modèle économique rentable**

Le Fonds French Tech Accélération investit en tant qu'investisseur avisé dans des Sociétés qui proposent une stratégie ambitieuse et qui ont prouvé leur capacité à générer de la valeur (en termes de chiffre d'affaires, de plus-values latentes ou réalisées...) afin de mettre en œuvre un modèle économique rentable et d'assurer un retour sur investissement pour le Fonds French Tech Accélération.

- **Un fort impact sur l'écosystème français des startups et sur l'entrepreneuriat**

Au-delà de la performance financière attendue, le Fonds French Tech Accélération cible des Sociétés qui auront un fort impact sur l'écosystème français des startups et de l'entrepreneuriat (croissance des revenus des startups accélérées, création d'emplois, stimulation de l'entrepreneuriat, stimulation des exportations, retombées économiques locales...).

- **Une solide expérience entrepreneuriale de l'équipe de management et des mentors**

L'équipe de management, et les mentors le cas échéant, devront pouvoir justifier d'une expérience entrepreneuriale significative, au travers d'un *track record* solide. Cette expérience entrepreneuriale devra aussi correspondre au positionnement de la Société sur les startups accélérées (secteur d'activité des startups, maturité des startups...).

L'équipe de management devra être significativement intéressée, directement ou indirectement, au capital de la Société afin d'assurer un alignement des intérêts avec le Fonds French Tech Accélération.

- **Une expérience significative de l'équipe en matière d'investissement**

Dans le cas d'un modèle économique reposant sur des prises de participations dans les startups accélérées, l'équipe devra avoir démontré une capacité à sélectionner les startups et à gérer un portefeuille de participations.

- **Une Société privée française, enregistrée en France, non cotée et indépendante**

Le Fonds French Tech Accélération vise des Sociétés françaises, à capitaux majoritairement privés et non cotées. Ces Sociétés sont indépendantes, elles ne sont pas contrôlées par une autre entreprise (pas de financement de filiales).

- **Un besoin en fonds propres suffisant pour financer le développement de la Société ou atteindre la rentabilité**

Le Fonds French Tech Accélération investit en fonds propres ou quasi-fonds propres (notamment obligations convertibles), pour financer le développement et/ou le besoin en fonds de roulement des Sociétés d'accélération. **Il investit prioritairement des tickets à partir de 1 million d'euros** et n'a pas vocation à racheter les participations des actionnaires existants.

Si vous recherchez d'autres types de financements (financement en prêt, aides à l'innovation par exemple), vous pouvez vous adresser aux équipes de Bpifrance compétentes en charge de ces types de financement : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)

- **Une capacité à mobiliser des cofinancements privés dans la Société aux côtés du financement apporté par le Fonds French Tech Accélération**

Le Fonds French Tech Accélération investit obligatoirement aux côtés de co-investisseurs privés (institutionnels, *corporate*, personnes physiques...) et dans les mêmes conditions (opération « *pari passu* »). Le financement public ne pourra pas représenter plus de 50% du tour de table.

- **Des perspectives de liquidité offertes par la structure en vue d'une sortie du Fonds French Tech Accélération**

Le projet soumis sera également apprécié à l'aune des perspectives de liquidité pour le Fonds French Tech Accélération (horizon de temps indicatif de 5 à 7 ans).

## PRESENTATION DES PROJETS

Votre document de présentation doit comporter au minimum les informations suivantes pour permettre une analyse préliminaire par l'équipe de gestion du Fonds French Tech Accélération :

- une description claire et détaillée de votre Société d'accélération et de sa gouvernance ;
- une description des rôles et activités des principaux acteurs et éventuels partenaires du projet ;
- une description du marché / entreprises ciblées (stade de développement, secteur, zone géographique...);
- une description de la stratégie de *sourcing* des startups accélérées et des modalités de sélection ;
- une description des prestations d'accélération proposées aux startups ;
- une description du modèle économique ;
- vos concurrents et vos éléments de différenciation ;
- une présentation de votre équipe et de son *track record* ;
- une présentation du *track record* de votre Société d'accélération ;
- les principales données financières réalisées et prévisionnelles (plan d'affaires) ;
- le besoin de financement global et le financement demandé au Fonds French Tech Accélération ;
- votre projet de développement / utilisation des fonds.

## 6. MODALITES D'INVESTISSEMENT DU FONDS DANS DES FONDS AVEC ACCELERATION

### CRITERES LORS DE LA SELECTION DES PROJETS

Le Fonds French Tech Accélération investira dans des véhicules d'investissement (FPCI très majoritairement) entrant dans le cadre de la réglementation en vigueur, et pour lesquels la dimension « accélération » est un élément essentiel de la stratégie d'investissement.

**Les projets sélectionnés devront notamment satisfaire les critères suivants :**

- **Une offre d' « accélération » via des services aux startups**

Le Fonds avec accélération devra offrir aux startups financées un accompagnement et des services dont la valeur est supérieure à celle proposée classiquement par des fonds d'investissement, par exemple par la qualité et l'implication de mentors, par l'apport de biens corporels et incorporels, par de l'animation et de la mise en contact, etc. La qualité de cette offre devra pouvoir être démontrée par des exemples concrets de startups qui en ont déjà bénéficié.

Cette offre de service sera portée par une « structure d'accélération » identifiée, qui pourra éventuellement être indépendante de la société de gestion du fonds.

- **Une stratégie d'investissement pertinente**

Les modèles économiques des projets sélectionnés devront être rentables, avec une forte sélectivité à l'entrée pour garantir des investissements de qualité. La taille des fonds devra être suffisante pour réaliser des investissements ambitieux, garder une capacité de réinvestissement sur les meilleurs dossiers et assurer une diversification suffisante et un suivi dans la durée du portefeuille.

- **Une équipe de gestion expérimentée**

Les équipes de gestion sélectionnées devront pouvoir justifier d'une expérience significative en matière d'investissement, au travers d'un *track record* solide. Des compétences mixtes (entrepreneur et investisseur) seront systématiquement recherchées au sein des équipes.

- **Un alignement d'intérêt entre les différents acteurs**

La structuration du projet doit éviter tout conflit d'intérêt entre les souscripteurs du fonds, l'équipe de gestion, la société de gestion et la structure d'accélération si elle est indépendante du fonds et/ou de la société de gestion. Les points suivants seront donc particulièrement étudiés : valorisation des participations, actionnariat et conditions de rémunération de la société de gestion et de la structure d'accélération.

- **Une capacité à mobiliser des cofinancements privés dans le fonds aux côtés du financement apporté par le Fonds French Tech Accélération**

Une part importante des fonds (et en tout état de cause au-delà de 50%) devra être souscrite par des investisseurs tiers privés (institutionnels, *corporate*, personnes physiques...), ce qui permettra au financement public d'avoir un effet de levier sur des investisseurs privés d'une part, et de valider la pertinence du projet par des tiers d'autre part. L'investissement du Fonds French Tech Accélération sera *pari passu* avec l'investissement privé.

**L'application des meilleures pratiques en matière de gouvernance, de transparence et de déontologie, notamment l'indépendance des décisions prises vis-à-vis des souscripteurs du fonds.**

## PRESENTATION DES PROJETS

Votre document de présentation doit comporter au minimum les informations suivantes pour permettre une analyse préliminaire auprès du Fonds French Tech Accélération :

- une description claire et détaillée du projet de fonds d'investissement ;
- une description du marché visé et du positionnement du fonds (concurrence, éléments de différenciation...) ;
- une description de la stratégie d'investissement du fonds (secteurs, focus géographique, segment d'intervention, diversification...) et notamment de la dimension accélération (structure, prestations d'accélération proposées, équipe, fonctionnement...) ;
- une description du modèle économique détaillé du fonds démontrant sa viabilité, la taille de ce dernier étant un paramètre essentiel du modèle ;
- une description du *sourcing* des sociétés cibles ;
- une présentation de l'équipe d'investissement (expérience, *track record* en matière d'investissement).

## **7. POUR DEPOSER UN PROJET ET CONTACTER L'ÉQUIPE DE GESTION**

Pour toute information et dépôt de dossier, vous pouvez contacter l'équipe de gestion de Bpifrance en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : [frenchtech@bpifrance.fr](mailto:frenchtech@bpifrance.fr)